

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUK représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AGER 037-1228/09/CC

**■ Programme de restauration et d'entretien du Jarret - Approbation de l'affectation d'une Autorisation de Programme
DEASRVS 09/2816/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Jarret est l'un des principaux cours d'eau présent sur le territoire de la Commune de Marseille. Il s'étend sur un linéaire d'environ 23 Km depuis Allauch jusqu'à sa confluence avec l'Huveaune à la Pugette. Il draine un bassin versant de 102 Km².

Les riverains du Jarret connaissent des problèmes récurrents d'inondation aggravés par la formation d'embâcles causés par le mauvais état et l'érosion de berges. Le charriage des embâcles et le transport des matériaux d'érosion se répercutent sur les sections cuvelées de l'aval en augmentant les besoins d'entretien et les risques d'inondation en cas de crue.

Dans le cadre de la convention de gestion des eaux pluviales n°04/1237, la Ville de Marseille a demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'établir un programme d'intervention sur ce cours d'eau.

Par délibération n° 07/1247/EHCV du 10 décembre 2007, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé le programme 2009-2015 de restauration et d'entretien du Jarret, la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre du Code de l'Environnement et les propositions de conventions relatives à l'établissement des servitudes de passage sur les propriétés privées du Jarret. Par délibération DPEA 001-1010/07/CC du 19 novembre 2007, le Bureau de la Communauté a également approuvé ces documents.

A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 juin au 8 juillet 2008, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable concernant la demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation au titre du Code de l'Environnement.

Par délibération n°08/1119/DEVD du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 2 100 000 euros pour mener à bien ces travaux.

Dans le cadre de la convention de gestion du service des eaux pluviales n° 04/1237 confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé au Conseil de la Communauté d'approuver la création de l'opération intitulée « Programme de restauration et d'entretien du Jarret » et d'y affecter une autorisation de programme d'un montant de 2 100 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Rural,

- Le code de l'Environnement,
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La Délibération DPEA 1/340/B du 25 juin 2004, du Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvant la convention relative à la gestion du service des eaux pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Marseille Provence Métropole,
- La Convention n° 04/1237 relative à la gestion du service des eaux pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Marseille Provence Métropole,
- La Délibération 07/1247/EHCV du 10 Décembre 2007 du Conseil Municipal de la ville de Marseille approuvant le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le programme de restauration et d'entretien du Jarret,
- La Délibération DPEA 001-1010/07/CC du 19 novembre 2007 du Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvant le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le programme de restauration et d'entretien du Jarret,
- La Délibération 08/1119/DEVD du 15 décembre 2008 du Conseil Municipal de la ville de Marseille approuvant l'affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation du programme de restauration et d'entretien du Jarret,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est d'une importance significative de réaliser des travaux de restauration et d'entretien du Jarret afin de limiter les risques sur les biens et les personnes.
- Que la Ville de Marseille, compétente en matière de pluvial, a créé une opération « programme de restauration et d'entretien du Jarret » pour laquelle elle a affecté l'autorisation de programme Environnement année 2008 pour un montant de 2 100 000 euros,
- Qu'il est nécessaire d'affecter une autorisation de programme à la réalisation du programme de travaux de restauration et d'entretien du Jarret 2009-2015.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une autorisation de programme portant sur la réalisation du « Programme de restauration et d'entretien du Jarret » sur la période 2009-2015, pour un montant de 2 100 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Département des Bouches du Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de tout autre organisme. Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est habilité à signer tout document y afférant.

Au cas où les aides précitées ne seraient pas accordées, ou seraient moins élevées que prévu, le complément de financement serait assuré par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Général de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Sous-Politique F180, nature 458101, Projet 2008/158.

L'échéancier des crédits de paiement est le suivant :

Année 2009 : 50 000 euros,
Année 2010 : 435 000 euros,
Année 2011 : 435 000 euros,
Année 2012 : 435 000 euros,
Année 2013 : 435 000 euros,
Suivant : 310 000 euros.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Eau, à l'Assainissement
et au Traitement des Déchets

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI